



GUIDE DU FOURNISSEUR



a coesia company

OBJECTIF



Les fournisseurs de FlexLink sont essentiels à nos activités de développement, à nos objectifs durables et succès en fournissant de la valeur pour le client. Ce manuel est destiné à être un guide pour tous les fournisseurs qui travaillent avec nous, que ce soit au niveau mondial ou local.

Nous espérons que ce guide vous sera d'une aide précieuse. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le responsable Achats ou le responsable Développement durable auprès du siège social de l'entreprise.



FlexLink exige de tous les fournisseurs qu'ils créent des systèmes qui reflètent les normes internationales les plus récentes (ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001) en vue d'une amélioration constante des performances associées.

Table des matières

1. Objectif	5
2. Champ d'application	5
3. Achat durable	5
4. Conformité	5
Minerais de conflit	5
REACH	6
RoHS 3	6
RGPD	6
Pays et certificat d'origine	6
5. Innovation	6
6. Propriété intellectuelle et informations confidentielles	6
Outillage et gabarits	6
7. Normes de qualité applicables aux fournisseurs	6
Certification du système de gestion de la qualité tiers fournisseur	6
Responsabilité vis-à-vis des sous-traitants	6
Sélection des fournisseurs	6
Évaluation des fournisseurs	6
Planification avancée de la qualité	7
Accord sur la documentation technique	7
Fournisseurs du service Approvisionnement – FSA (FlexLink Supplier Archive)	7
Défauts et écarts	7
Risques de défauts dans le processus	7
Processus d'approbation pour production	7
Matériau direct	7
Matériau indirect	7
Approbation des produits	7
Réunions d'assurance qualité	7
8. Environnement, santé et sécurité, et énergie	8
Santé et sécurité des tiers et certification environnementale	8
9. Amélioration continue	8
10. Chaîne d'approvisionnement	8
Continuité des activités	8
Fabrication	8
Étiquetage, emballage et expédition	8
Conditions générales	8
Facturation	8

1. Objectif

L'objectif du guide du fournisseur est de communiquer clairement sur nos valeurs, attentes et exigences, ainsi que notre manière de travailler pour faciliter notre relation à long terme avec vous en tant que fournisseur. Ce guide constitue donc une référence pour tous nos fournisseurs, tant au niveau local qu'au niveau international.

Nos valeurs

- Respect
- Responsabilité
- Savoir
- Passion

2. Champ d'application

Le terme fournisseur désigne toutes les sociétés ou tous les professionnels auprès desquels FlexLink achète des matières premières, des matériaux semi-finis, des équipements, des machines ou tout autre produit ou service.

3. Achat durable

En tant qu'entreprise du groupe Coesia, nous pensons que l'éthique est un élément fondateur de toute activité durable et cette valeur inspire notre conduite. Nous sommes constamment tournés vers l'intégrité, la concurrence loyale et le respect des lois applicables partout où nous exerçons nos activités.

Nous attendons de chacun de nos fournisseurs qu'il applique les principes du Code éthique Coesia.

De plus, pour nous soutenir dans le maintien de ces valeurs, nous avons élaboré des Directives en matière de lutte contre la corruption, un outil utile et pratique dans nos activités quotidiennes. Le contenu de ces directives a été façonné de manière à créer de la valeur ajoutée pour nos parties prenantes tout en préservant les valeurs fondamentales de notre entreprise et de la société dans son ensemble.

En ce qui concerne nos fournisseurs, nous établissons uniquement des relations commerciales qui respectent nos principes de sérieux, d'équité, d'intégrité, de loyauté et de droiture professionnelle. Nous gérons toujours nos relations avec les fournisseurs de manière juste, correcte, transparente et collaborative. Nos employés ont la stricte interdiction d'accepter ou d'offrir de l'argent, des traitements de faveur ou des avantages gratuits pour influencer le comportement d'autrui et obtenir des avantages indus ou traitements préférentiels.

Les fournisseurs et sous-traitants, en acceptant ce guide, s'engagent à respecter nos Directives en matière de lutte contre la corruption et déclarent :

« mener [leurs] activités avec loyauté, équité, transparence, honnêteté et dans le respect de toutes les lois et réglementations ».

Nous attendons de chaque fournisseur qu'il applique les principes de notre Code éthique et de nos Directives en matière de lutte contre la corruption. Le respect de ces documents sera vérifié lors d'audits réguliers.

Nous appliquons nos valeurs et les principes suivants :

- Les échanges avec nos fournisseurs ont toujours lieu sur la base du respect mutuel et de l'éthique professionnelle. Nous souhaitons créer des solutions innovantes très performantes et de la valeur pour le client.

- Nous estimons être un bon client en traitant nos fournisseurs avec équité et impartialité, en ayant toujours à l'esprit le respect et la confiance.
- Nous sélectionnons nos fournisseurs sur des critères rationnels et clairs : qualité, coût, délai de livraison, innovation, développement durable, amélioration continue et valeurs communes soutenant une croissance profitable.
- Nous collaborons avec tous les fournisseurs, sans discrimination ethnique, de nationalité, de taille ou d'appartenance.
- Nous instaurons des relations bénéfiques et durables basées sur la confiance réciproque.

Nous recherchons également des fournisseurs durables qui se fixent des objectifs et des cibles pour réduire leur impact sur l'environnement en réduisant leur consommation d'énergie, leurs déchets et leur consommation d'eau dans l'ensemble de leurs usines.

4. Conformité

Nous sommes animés par l'intégrité, la concurrence loyale et le respect des lois et réglementations des pays dans lesquels nous exerçons. Cette décision est un critère commercial préalable important qui peut favoriser une réputation solide en générant des avantages compétitifs.

Nous reconnaissons également que la responsabilité de l'entreprise s'étend au-delà de la conformité et, par conséquent, FlexLink recherche des partenariats avec des fournisseurs qui partagent notre engagement pour une conformité totale à toutes les lois applicables. FlexLink considère également la démonstration de pratiques responsables comme un indicateur de la durabilité à long terme d'un fournisseur et nous considérons que les partenariats avec des fournisseurs responsables représentent un élément fondamental de notre activité.

En cas de non-conformité aux normes officielles concernant la santé, la sécurité et l'environnement de la fabrication d'un produit destiné à FlexLink, le fournisseur doit en informer FlexLink sans délai.

Minerais de conflits

FlexLink s'engage à s'approvisionner en articles et matériaux auprès de fournisseurs qui partagent nos valeurs et engagements dans l'action menée pour mettre fin à la violence et aux violations des droits de l'homme dans le secteur de l'extraction minière en République démocratique du Congo (RDC), dans les pays voisins et autres zones géographiques « à haut risque ».

FlexLink exige de tous ses fournisseurs qu'ils remplissent une Déclaration de fournisseur de minerais de conflit, adaptée à partir d'un modèle de rapport standard créé par l'Initiative pour les minerais responsables (Responsible Minerals Initiative, RMI), démontrant que tout produit pouvant contenir des minerais de conflit n'est pas issu de zones géographiques « à haut risque ».

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent, appliquent et communiquent à leurs propres fournisseurs les positions et politiques concernant les minerais de conflit et, le cas échéant, qu'ils demandent à leurs propres sous-traitants d'adopter et de mettre en œuvre des pratiques et politiques semblables. FlexLink se réserve le droit de demander à ses fournisseurs d'apporter des preuves de leur approvisionnement en minerais de conflit, avec une certification « sans conflit ».

REACH

FlexLink s'engage à veiller au respect de la dernière réglementation européenne concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction de substances chimiques (REACH), relatifs aux expéditions de substances, préparations et articles chimiques.

Tous les fournisseurs sont tenus de remplir la Déclaration de conformité REACH indiquant que le fournisseur ne fournit ou n'expédie pas de substances, préparations ou articles, directement ou indirectement, en provenance d'un pays hors UE à FlexLink et qu'il est en conformité avec toutes les exigences stipulées par la réglementation REACH. Toutes les fiches de données de sécurité apportées par le fournisseur doivent être dans la langue du pays où ils approvisionnent leur(s) produit(s).

RoHS 3

FlexLink s'engage à veiller au respect de toutes les sections de la dernière directive du Parlement européen relative à la restriction des substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS 3)

Tous les fournisseurs sont tenus de remplir la Déclaration de conformité RoHS 3 identifiant tout matériau qui pourrait être concerné par cette législation et, le cas échéant, assurant que ces substances disposent d'un marquage EU approprié. En tant que directive, cette législation peut également être soumise aux lois et aux exigences spécifiques à chaque pays.

RGPD

Tous les fournisseurs doivent se conformer aux exigences de la version la plus récente du Règlement général de l'UE sur la protection des données ainsi qu'aux lois locales en matière d'utilisation, de stockage et de suppression en temps opportun des données inutiles. Lorsqu'ils y sont invités, les fournisseurs doivent indiquer quelles données sont enregistrées et quelle utilisation en est faite, et apporter les preuves de suppression, par écrit ou par audit, si nécessaire.

Pays et certificat d'origine

Les fournisseurs doivent indiquer le pays d'origine de chaque élément sur leurs factures commerciales. Dans la mesure du possible, il est judicieux d'ajouter les informations relatives au Directeur d'exploitation sur la liste de conditionnement car cela évite les demandes ultérieures d'informations. Lorsque la demande en est faite, les fournisseurs doivent également fournir un certificat d'origine, représentatif des accords commerciaux préférentiels spécifiques.

5. Innovation

Ensemble avec nos fournisseurs, nous nous engageons à trouver et à développer de nouvelles technologies durables dans le cadre du processus de production et de ses matériaux.

6. Propriété intellectuelle et informations confidentielles

Avant de coopérer avec un fournisseur ou de lui divulguer des informations sensibles, incluant, sans s'y limiter, les cas où un fournisseur est impliqué dans l'évolution ou l'amélioration d'un produit ou composant propriétaire de FlexLink et/ou dans le développement et les tests de R&D, le fournisseur doit retourner à FlexLink un accord de confidentialité dûment signé. Toutes les informations et documentations fournies aux fournisseurs seront considérées comme étant la propriété intellectuelle de FlexLink. Tout droit de propriété intellectuelle applicable créé par le fournisseur en lien avec le produit ou le composant est également dûment transmis à FlexLink pour permettre à FlexLink d'appliquer un brevet ou une protection de dessin, dans le but d'un usage commercial sans aucune restriction de ce développement ou de cette amélioration.

L'utilisation et/ou la divulgation des informations confidentielles de FlexLink à des personnes ou des entités non autorisées, à des fins non autorisées, peut avoir pour FlexLink des conséquences

néfastes. Toute violation des termes d'un contrat de non-divulgation ou manquement à la signature d'un tel contrat empêche un fournisseur de rester un fournisseur FlexLink ou d'être considéré comme tel.

Outillage et gabarits

Certains produits peuvent nécessiter que des ressources de FlexLink soient mises à disposition du fournisseur. Les ressources doivent être utilisées exclusivement en vue du développement, de la production, et de tests des produits FlexLink.

7. Normes de qualité applicables aux fournisseurs

FlexLink exige de tous les fournisseurs qu'ils développent et maintiennent un système de gestion de la qualité (SGQ) basé sur la norme internationale ISO 9001. Le SGQ doit répondre aux exigences définies dans ce manuel, notamment en matière de communication, d'identification, de coordination et de contrôle de toutes les activités nécessaires à la conception, au développement, à la production et à la livraison (directement ou indirectement) d'un produit ou d'un service de qualité à FlexLink, tout en travaillant à l'amélioration et aux performances continues dans tous les domaines de leur entreprise.

Certification du système de gestion de la qualité tiers fournisseur

Les fournisseurs doivent, au minimum, être certifiés selon la norme ISO 9001 dans leur domaine, par le biais d'un organisme de contrôle tiers. FlexLink exige une copie du certificat. Le recours à des fournisseurs non conformes aux exigences ci-dessus sera traité au cas par cas.

Responsabilité vis-à-vis des sous-traitants

Les fournisseurs directs de FlexLink doivent s'assurer que tous leurs sous-traitants et fournisseurs propres disposent d'un certificat Système de gestion de la qualité tiers fournisseur conforme à la norme ISO 9001 si le matériau, le service ou la prestation fourni(e) a un impact sur la qualité ou les propriétés physiques du produit fourni à FlexLink. Si cette exigence n'est pas respectée, les fournisseurs ne sont pas autorisés à employer de sous-traitants ou fournisseurs, sauf autorisation préalable de FlexLink.

Sélection des fournisseurs

Notre Code éthique s'applique également à la sélection des fournisseurs. Nous évaluons tous les fournisseurs potentiels de FlexLink dans les domaines suivants : la finance, la structure client, la qualité, le processus de livraison et la gestion.

Évaluation des fournisseurs

Nous évaluons les systèmes, les processus et la qualité des produits de nos fournisseurs:

- Systèmes et processus : tous les fournisseurs (ainsi que leurs sous-traitants) doivent permettre à FlexLink d'accéder à leurs sites de fabrication afin que FlexLink puisse y mener des activités d'audit adéquates. Les fournisseurs doivent pleinement coopérer avec les représentants de FlexLink et mettre en œuvre tout changement convenu.
- Qualité des produits : tous les fournisseurs (ainsi que leurs sous-traitants) livrant des produits seront évalués sur la base de notre planification avancée de la qualité.
- Toute évaluation de l'impact environnemental et social sera réalisée à travers tout rapport RSE ou GRI établi.

Lors de l'évaluation, les critères pris en compte sont les suivants :

- Système de qualité
- Processus de gestion des réclamations
- Gestion des non-conformités et rapports
- Procédures de test
- Organisation du site (pratiques 5S)
- Étalonnage

L'ensemble des sous-traitants et des fournisseurs de composants est évalué selon des critères définis localement.

Planification avancée de la qualité

Accord sur la documentation technique

La documentation technique est fournie par FlexLink sous forme de cahier des charges incluant des schémas, des caractéristiques concernant les matériaux, les traitements, le conditionnement, la livraison, etc... Ces éléments seront clairement mentionnés sur tous les bons de commande ou contrats. Les fournisseurs doivent formellement accepter auprès de FlexLink les caractéristiques finales du produit et ses modifications ultérieures. Une preuve écrite doit être conservée et mise à disposition de FlexLink.

Fournisseurs de FlexLink PSD. FSA (FlexLink Supplier Archive)

Les documents, spécifications et modèles CAO sont publiés dans FSA. Les fournisseurs doivent contacter le service Achats pour connaître les instructions d'utilisation de FlexLink Supplier Archive.

Défauts et écarts

Les fournisseurs sont tenus de surveiller et de documenter en permanence tous les défauts afin de minimiser les éventuels futurs dysfonctionnements des produits. Une preuve écrite doit être conservée et mise à disposition de FlexLink.

Risques de défauts dans le processus

Les fournisseurs doivent exécuter, tenir à jour et documenter un plan d'activité structuré afin d'évaluer les défauts potentiels et la possibilité de non-détection de ces défauts au cours du processus. Cela s'applique également à leurs activités sous-traitées et à leurs livraisons. Ce plan doit être documenté à partir des données existantes et des retours client.

Il doit permettre d'évaluer les risques afin de hiérarchiser les actions correctives appropriées et de mener à bien tout le processus, ainsi que le suivi.

Une preuve écrite doit être conservée et mise à disposition de FlexLink.

Processus d'approbation pour production

Matériau direct

Définition : tout produit transformé en produit fini de FlexLink ou utilisé comme tel.

FlexLink informe les fournisseurs, en fonction de chaque produit, des vérifications spécifiques qu'ils doivent exécuter pour s'assurer du respect du cahier des charges. Si FlexLink impose l'usage de produits d'origine ou d'un sous-traitant spécifique dans son cahier des charges, les fournisseurs ne doivent employer que ces produits ou sous-traitants. Dans tous les cas, les fournisseurs sont toujours les garants de la qualité des pièces, du matériel et des services confiés à des sous-traitants.

Matériau indirect

Définition : produits, équipements ou services achetés, qui ne sont pas transformés directement en produit fini par FlexLink, mais qui ont un impact sur ces derniers (lubrifiants, outils et équipements de mesure, par exemple). FlexLink ne dispose pas d'une procédure spécifique pour l'approbation des matériaux indirects. Elle aura lieu au cas par cas.

Approbation des produits

Échantillon test : produit garantissant que le fournisseur respecte le cahier des charges transmis.

Un échantillon test est nécessaire dans les cas suivants :

- FlexLink fait entrer un nouveau fournisseur dans sa base de données, ceci afin de tester l'efficacité d'un produit existant ou d'un nouveau produit.
- Un nouveau produit est développé.
- Des modifications concernant le schéma, les caractéristiques ou les matériaux sont apportées au produit (y compris pour des devis).
- Le lieu de production change (déplacement des outils, machines ou installations d'un lieu à un autre chez le fournisseur).

- Le processus de production est modifié.
- Un nouveau sous-traitant de matières premières, pièces ou services (traitement thermique, revêtement, par exemple) est employé.
- Un nouvel outil est employé en production.
- D'importantes modifications sont apportées aux outils ou aux machines de production (réparations coûteuses).
- D'importantes modifications sont apportées aux méthodes de vérification ou de test.
- FlexLink l'exige spécifiquement.
- Le fournisseur l'exige.

Chaque échantillon test doit indiquer : (lorsque cela est spécifié dans le cahier des charges)

- Date et heure de production indiquée sur une grille ou une horloge (le cas échéant)
- Numéro d'article
- Code matériau
- Code d'empreinte
- Emballage et étiquette
- Traitement de surface (le cas échéant)
- Étiquette indiquant « Échantillon test pour FlexLink » fournie par FlexLink,
- Protocole de vérification de toutes les mesures et de tous les attributs exigés sur le cahier des charges
- Demande d'approbation d'écart, le cas échéant.

Si nécessaire, les écarts peuvent être acceptés lors de la commande.

L'échantillon test doit être expédié à l'adresse figurant sur le bon de commande, à l'attention de la personne ayant émis ce bon.

Le protocole de vérification doit inclure les éléments suivants :

- Numéro d'article
- Numéro de schéma et version
- Date
- Responsable de la vérification
- Schéma référencé correspondant au protocole
- Toute autre exigence (couleur, matériau, etc.) doit être cochée et signalée
- Si un équipement de mesure est employé, son numéro d'identification doit être indiqué dans le protocole
- Numéro de commande FlexLink
- Équipement utilisé pour la vérification.

Il est préférable de saisir le protocole de vérification et ses valeurs sur informatique plutôt qu'à la main. La langue à utiliser est l'anglais. Si cela est possible, le protocole de vérification doit être envoyé par courrier électronique au responsable des achats et à tout autre destinataire concerné.

Les valeurs relevées hors tolérance doivent être signalées dans le protocole. Toutes les dimensions doivent être mesurées avec les tolérances géométriques. Les fournisseurs ne sont pas autorisés à envoyer d'échantillons test dont les dimensions sont hors tolérance, sauf accord de FlexLink consigné dans une demande d'approbation d'écart.

Les fournisseurs ne sont pas autorisés à fournir des « Produits » avant la confirmation de l'approbation du produit par FlexLink.

Début de production

Même après approbation du produit par FlexLink, les fournisseurs ne sont pas dégagés de leurs responsabilités : ils doivent continuer de vérifier que toutes les activités prévues lors de la phase de planification avancée de la qualité sont menées à bien et qu'elles conviennent à une production en série.

Réunions d'assurance qualité

FlexLink tient régulièrement des réunions d'assurance qualité avec les sociétés qui lui fournissent des marchandises, produits et services.

FlexLink exige que tous ses fournisseurs suivent ce guide du fournisseur, ainsi que les instructions et procédures fournies par le service des achats, et les fournisseurs sont tenus de :

- gérer les installations, les processus, la qualité de leurs prestations, ainsi que leur personnel en vue d'une fabrication économique et homogène. Le fournisseur doit aussi fournir des services et produits répondant aux besoins de FlexLink et de ses clients finaux ;
- développer et mettre en œuvre une planification avancée de la qualité ;
- prouver que tous les produits et services qu'ils fournissent respectent le cahier des charges.

8. Environnement, santé et sécurité, et énergie

Les fournisseurs doivent adopter les principes de la politique de FlexLink en matière d'environnement, de santé et de sécurité (EHS), mais aussi d'énergie.

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre et maintenir des systèmes de gestion mondialement reconnus en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Un programme HSE fiable réduit l'impact opérationnel sur la santé humaine et l'environnement de façon durable.

Les sites de production doivent se conformer à toutes les normes nationales concernant l'environnement et la sécurité lorsqu'ils manipulent des produits à usage prohibé, réglementé ou dangereux. Ils doivent être en mesure de fournir une preuve du respect de ces normes si nécessaire.

FlexLink examine également la performance énergétique au cours de sa procédure de sélection pour l'achat de services, de produits, d'équipements ou d'énergie. Nous exigeons des fournisseurs qu'ils comprennent notre politique énergétique et ses objectifs lorsque des conditions relatives à l'énergie sont mises en place afin de mettre en œuvre une performance énergétique tout au long du cycle de vie du produit.

Nous demandons aux fournisseurs de comprendre notre politique énergétique et ses objectifs lorsque des conditions liées à l'énergie sont fournies afin que la performance énergétique, tout au long du cycle de vie du produit, soit atteinte.

Santé et sécurité des tiers et certification environnementale

Les fournisseurs doivent, au minimum, être certifiés selon les normes ISO 45001 et 14001 dans leur domaine, par le biais d'un organisme de contrôle tiers. FlexLink exige une copie des certificats. Le recours à des fournisseurs non conformes aux exigences ci-dessus sera traité au cas par cas.

9. Amélioration continue

Les fournisseurs, en coopération avec FlexLink, doivent développer et examiner régulièrement les indicateurs clés de performance (KPI) en fonction des objectifs, identifier toutes les tendances qui peuvent affecter la qualité ou la performance et déterminer des stratégies d'amélioration. Les fournisseurs sont encouragés à identifier de manière continue les améliorations en matière d'efficacité du processus, de matières premières et de coûts, ainsi que les caractéristiques de performance applicables aux produits FlexLink, ce qui permet de garantir un avantage concurrentiel à la fois pour le fournisseur et pour FlexLink.

10. Chaîne d'approvisionnement

Continuité des activités

Nous recommandons aux fournisseurs d'élaborer un plan de continuité de leurs activités ou de reprise après sinistre pour leur permettre de respecter les accords de niveau de service ou d'autres contrats officiels avec FlexLink.

Fabrication

La configuration des usines des fournisseurs doit réduire les déplacements des matériaux entre les différentes étapes, permettant ainsi un flux de matériaux harmonisé.

Ordre et propreté sont indispensables à toutes les opérations et à tous les processus. Il est primordial de les maintenir et de les améliorer de manière systématique.

Les fournisseurs doivent identifier les équipements et les machines clés de leur processus pour prévoir une maintenance préventive exhaustive et efficace, notamment par :

- une maintenance régulière par les opérateurs ;
- des inspections à intervalles fixes ;
- une maintenance corrective ;
- un suivi continu de l'efficacité de la maintenance.

Toute modification ayant un impact sur les produits et les processus nécessite l'approbation préalable de FlexLink.

Un produit non conforme ou suspect ne doit pas être expédié sans approbation écrite préalable de FlexLink précisant la quantité de pièces, la durée de l'approbation et/ou les numéros de lot ou périodes de production spécifiques.

Dans le cas d'une situation pouvant affecter les délais de livraison prévus, le fournisseur devra en informer FlexLink sans délai.

Tout produit ou service ne répondant pas aux critères de satisfaction de FlexLink, que le problème soit détecté chez FlexLink ou chez le client final, doit être consigné et signalé au fournisseur.

En cas de non-conformité, FlexLink est en droit de réaliser un contrôle qualité afin de s'assurer de l'efficacité des actions correctives. Les actions correctives efficaces sont aussi importantes que la résolution des problèmes.

Étiquetage, emballage et expédition

Les fournisseurs doivent respecter les règles spécifiques locales définies dans les contrats ou les bons de commande.

Conditions générales

Les fournisseurs sont tenus de respecter les Conditions générales d'achat.

Facturation

Toutes les factures envoyées à FlexLink doivent :

- mentionner le bon de commande FlexLink auquel elles correspondent ;
- respecter les règles juridiques et fiscales applicables au pays en question ;

Toute facture ne respectant pas ces critères sera rejetée et retournée au fournisseur.

Remarque importante :

Les directives définies dans ce manuel n'annulent aucun accord signé, bon de commande, documentation spécifique de projet, dessin, cahier des charges, norme ou instruction spécifique pour les nouveaux produits ou les produits uniques.



a coesia company